

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 février 2019 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 conformité des travaux d'entretien 2018 de la Route Verte

5.4 Travaux publics

5.4.1 ajout d'une nouvelle signalisation - rue Davis et Wayman

5.4.2 paiement de factures - Steeves Laliberté électrique Inc.

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 mandat à l'Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques - 2019-2024

5.7 Direction générale

5.7.1 pont du ruisseau - secteur de l'Anse-à-Valleau

5.7.2 Avis Ville de Gaspé Projet de règlement 18-204 - Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Côte-de-Gaspé #03-109

5.7.3 modification de la résolution 18-12-037 - Sauvetage hors réseau routier - Acquisition d'une remorque

5.7.4 municipalisation du parc industriel de Rivière-au-Renard - Relance des discussions

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 embauche de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2019
- 5.8.2 embauche au poste de directeur ou directrice des Loisirs et de la Culture

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 amendant le règlement 1331-17 amendant le règlement 1179-12 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et de Gaspé
- 6.2 relatif aux modalités de publication des avis publics

7. AVIS DE MOTION

- 7.1 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 282 600 \$ pour payer sa quote-part à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour l'acquisition d'un site de compostage et de boues de fosses septiques et abrogeant le règlement 1370-18

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**